

COMMUNIQUÉ No. 62 – 14 mars 2022
INFORMATION

**Aux membres des équipes pastorales,
Aux prêtres, diacres, RSE, APL,
Aux fidèles engagés dans l'animation de leur communauté,
Aux membres des congrégations religieuses,
Au personnel de l'archevêché,**

Chers frères et sœurs,

Nous venons de recevoir cet après-midi confirmation par la Santé publique des mesures sanitaires désormais en vigueur pour nos lieux de rassemblements en Église :

- 1) Il ne reste que deux principales mesures sanitaires en vigueur : le port du masque en tout temps par l'assemblée (y compris pendant le chant) et l'hygiène des mains.
- 2) Pour le reste, nous revenons sensiblement à la normale: procession pour la communion, servants de messe, chant de l'assemblée, etc.
- 3) Quant aux chorales, précisons que le port du masque est requis quand on ne chante pas. Il est préférable que les chorales comportant un plus grand nombre de membres trouvent place dans un lieu plus éloigné de l'assemblée, au jubé par exemple.
- 4) Il n'est donc plus requis d'observer la distanciation d'un mètre entre participants ou bulles.

D'autres précisions pourront vous parvenir dans les prochains jours, touchant d'autres aspects de la célébration des sacrements.

En Jésus Christ,



† Alain Faubert, VG
Évêque Auxiliaire à Montréal